

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphanie LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR représenté par Loïc GACHON - Patrick AMICO représenté par Jean-Marc SIGNES - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Sophie ARRIGHI représentée par Claude FERCHAT - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marion BAREILLE

représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Sabine BERNASCONI représentée par Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Olivia FORTIN - Lyece CHOULAK représenté par Perrine PRIGENT - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Sylvaine DI CARO représentée par Sophie JOISSAINS - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Roland GIBERTI représenté par Laurent SIMON - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Sophie GUERARD - Sébastien JIBRAYEL représenté par Anne VIAL - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Cédric JOUVE - Férouz MOKHTARI représenté par Gilbert SPINELLI - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Patrick PAPPALARDO représenté par Didier REAULT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Mireille BENEDETTI - Alain ROUSSET représenté par Gerard GAZAY - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLE - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Jean-Pierre CESARO - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie-France SOURD GULINO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie MARTINOD représentée à 15h55 par Emmanuelle CHARAFE - Laure-Agnès CARADEC représentée à 16h05 par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h05 par Didier KHELFA - Lisette NARDUCCI représentée à 16h10 par Catherine VESTIEU - Solange BIAGGI représentée à 16h20 par Didier PARAKIAN - Gérard AZIBI représenté à 16h20 par Christine JUSTE - Françoise TERME représentée à 16h23 par Régis MARTIN - Bernard DESTROST représenté à 16h25 par Bernard DESFLESSELLES - Régis MARTIN représenté à 16h31 par Jean-François CORNO - Eric CASADO représenté à 16h35 par Claudie MORA - Sarah BOUALEM représentée à 16h40 par Pierre LAGET - Yannick OHANESSIAN représenté à 16h40 par Eric SÉMERDJIAN - Christian PELLICANI représenté à 16h50 par Laure ROVERA - Guy TEISSIER représenté à 16h55 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Roger GUICHARD à 16h00 - René RAIMONDI à 16h00 - Michel LAN à 16h07 - André BERTERO à 16h13 - Franck SANTOS à 16h13 - Anne REYBAUD à 16h15 - Lionel DE CALA à 16h18 - Sophie JOISSAINS à 16h20 - Georges ROSSO à 16h20 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h25 - Vincent LANGUILLE à 16h30 - Vincent DESVIGNES à 16h30 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h30 - Béatrice BONFILLON CHIAVASSA à 16h30 - René-François CARPENTIER à 16h45 - Magali GIOVANNANGELI à 16h45 - Yves MESNARD à 16h 45 - Patrick PIN à 16h45 - Yves MORAINÉ à 16h50 - Pascale MORBELLI à 16h53 - Jean-Jacques COULOMB à 16h55 - Sophie GUERARD à 16h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-002-13061/22/CM

■ Concession d'Eradication de l'Habitat Indigne lot 1 passée avec Marseille Habitat à Marseille 1er, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème arrondissements, Grands Carmes et Hôtel de Ville 2ème et Blancarde et Cinq avenues dans le 4ème - Approbation du Compte rendu annuel à la Collectivité au 31 décembre 2021 - Approbation de l'avenant 29 38526

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°05/1244/EHCV du Conseil Municipal du 12 décembre 2005, la Ville de Marseille s'est dotée d'un dispositif opérationnel de lutte contre l'habitat indigne comprenant un volet coercitif sous la forme d'une concession d'aménagement, dite concession « EHI ». Cette concession porte sur l'ensemble du territoire communal. Elle est répartie géographiquement en 2 lots (centre-sud lot n°1 et nord lot n°2). En séance du 10 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé les conventions avec les opérateurs Marseille Habitat pour le lot n°1 et Urbanis Aménagement pour le lot n°2.

Depuis le 1er janvier 2016 la Métropole Aix-Marseille-Provence est concédante de l'opération d'« Eradication de l'Habitat Indigne » suite au transfert des compétences concernées.

Pour rappel, l'objectif initial fixé à chaque concessionnaire était :

- de traiter 75 immeubles environ, soit par démolition, restructuration ou réhabilitation durable en vue de la remise sur le marché de logements,
- d'acquérir 25 lots de copropriété afin de redresser des copropriétés en difficulté,
- et enfin, d'effectuer, en substitution des propriétaires, des travaux d'office prescrits dans le cadre de procédures coercitives.

Par délibération du 13 décembre 2018, la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé une stratégie territoriale durable et intégrée de lutte contre l'habitat indigne et dégradé suite au drame de la rue d'Aubagne. Sans attendre la mise en place d'un cadre opérationnel complet, la Métropole a décidé d'actions immédiates sur le territoire marseillais. Il s'agit de recourir aux prérogatives de puissance publique, notamment celle de l'Etat en matière d'expropriation, lorsque l'utilité publique justifie d'intervenir sur le patrimoine privé dégradé du fait de l'inaction des propriétaires ou du manque de moyens ne leur permettant pas d'assumer leur devoir.

L'un des volets de l'action immédiate décidée pour Marseille est la maîtrise d'immeubles privés dégradés dans un délai court pour contribuer à la transformation du parc « social de fait » en parc « social de droit ».

Aussi, par délibérations du 28 février 2019, la Métropole Aix-Marseille Provence a confié à chacun de ses opérateurs EHI, Marseille Habitat et Urbanis Aménagement, la mission de maîtriser chacun 50 immeubles dégradés supplémentaires. Pour mener à bien cette mission, les conventions de concession ont été prorogées jusqu'en décembre 2024 par délibération 17 décembre 2020. Concernant le lot n°1, c'est l'avenant n°22 à la convention de concession n° T1600918C0 qui acte de nouveaux objectifs et l'avenant n°27 qui proroge la durée de la convention de concession jusqu'au 31 décembre 2024.

Par délibérations du Conseil Métropolitain des 20 juin, 24 octobre et 19 décembre 2019, la Métropole a approuvé le lancement de procédures d'expropriation au bénéfice de Marseille Habitat sur 37 immeubles afin d'obtenir la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux à engager sur ces immeubles.

Concernant la stratégie de déstockage des immeubles, elle reposait initialement sur le principe de

« paniers » proposés à des bailleurs sociaux. Cependant, l'état de dégradation des immeubles n'a pas permis aux bailleurs de pouvoir se positionner faute d'équilibre financier des opérations. La cession de 21 immeubles à la SPLA-IN dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) a donc été programmée. La SPLA-IN sera chargée de la mise en œuvre des opérations par le biais de concessions confiées par la Métropole, opérations bénéficiant de financements de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

L'état d'avancement opérationnel global au 31 décembre 2021 est le suivant :

Sur les 134 immeubles inscrits en concession sur lesquels Marseille Habitat travaille activement, 72 immeubles sont ciblés pour une maîtrise globale :

- 54 immeubles entiers ont été acquis (33 immeubles ont déjà été cédés)
- 18 immeubles sont en cours d'acquisition, parmi lesquels :

- 1 est en cours d'acquisition amiable
- 17 immeubles font l'objet d'un dossier déposé en Préfecture pour être maîtrisés par voie d'expropriation

6 immeubles sont ciblés pour acquérir des lots en copropriété pour impulser, par la présence du concessionnaire, des travaux de réhabilitation globale et pérenne (19 lots maîtrisés et cédés).

20 immeubles sont traités par leur propriétaire

36 immeubles ne feront pas l'objet d'une intervention foncière par le concessionnaire au regard des délais de la concession qui s'achève au 31 décembre 2024. Ces immeubles seront traités dans d'autres cadres opérationnels.

Par ailleurs, l'action du concessionnaire a permis de traiter :

- 53 immeubles ont été entièrement réhabilités par le concessionnaire, par leur propriétaire ou par d'autres acteurs suite à l'action du concessionnaire.
- 7 immeubles sont en cours de travaux ou en phase de préparation de chantier.

Depuis l'entrée en vigueur de la concession d'aménagement passée avec Marseille Habitat un Compte Rendu Annuel à la Collectivité a régulièrement été analysé et approuvé par le concédant pour les exercices 2012 à 2020.

Aujourd'hui il est proposé d'examiner le compte rendu annuel de la concession d' « Eradication de l'Habitat Indigne » – lot n°1 dont le bilan pour l'exercice 2021 s'établit ainsi :

Acquisitions :

2 immeubles entiers ont été acquis en 2021 ;

34 lots ont été acquis à l'amiable, dans 6 copropriétés, dans la perspective de la maîtrise complète des immeubles (7, rue Rodolphe Pollak - 13001 ; 57, rue des Petites Maries – 13001 ; 6, rue d'Aubagne – 13001 ; 80, rue Perrin Solliers – 13006 ; 51/53/55 Allées Léon Gambetta – 13001 ; 20, rue d'Anvers - 13001) ;

Procédures de déclaration d'utilité publique (DUP):

La constitution des dossiers de demande de DUP pour la maîtrise foncière des immeubles ciblés a constitué une activité importante de la concession en 2020-2021. Il s'agit pour l'opérateur de constituer pour chaque immeuble un dossier avec un volet enquête publique et un volet enquête parcellaire. L'utilité publique est motivée par la création de logements sociaux publics ou privés/conventionnés avec l'ANAH.

Sur les 37 immeubles visés pour faire l'objet d'une maîtrise foncière par DUP :

- 12 sont d'ores et déjà acquis et 1 immeuble sous compromis de vente
- 17 dossiers ont été déposés en Préfecture dont 9 ont été soumis à enquête publique
- 7 ne seront pas traités dans le cadre de la concession
- Et 1 DUP aménagement sera déposée par la Ville de Marseille

Relogements :

Le concessionnaire a procédé à 19 relogements en 2021 pour 1 ménage de l'immeuble 6, rue Frangin, 2 ménages au 34, Jean Roque, 1 ménage au 36, Jean Roque, 1 ménage au 40, Jean

Roque, 1 ménage au 59, rue des Petites Maries, 4 ménages au 16, rue d'Aubagne, 3 ménages au 195, av de la Capelette, 1 ménage au 4, rue Deluis, et, 1 ménage au 80, rue Perrin Solliers.

Cessions :

5 cessions ont été réalisées en 2021 :

- cession à l'UFCV de 2 lots au 52-54 rue d'Aubagne – 13001 consistants en un local en vue d'y accueillir un Relais d'assistantes maternelles
- Cessions à des privés de 3 logements au 10, rue des Vignerons – 13006
- Cession à la Ville de Marseille de 3 lots au 8, rue du Capitaine Galinat en vue d'agrandir une école.

Etudes :

Aucune étude préliminaire, ni étude urbaine n'a été réalisée au cours de l'année 2021.

Travaux :

Des travaux de neutralisation, démolition ou confortement ont été réalisés dans 10 immeubles de la concession en 2021. Des travaux de restructuration et réhabilitation ont été poursuivis dans 1 immeuble (10, rue des Vignerons – 13006). Des travaux de réhabilitation de lots en diffus ont été réalisés dans 7 immeubles (travaux de mise en sécurité, démolition et travaux complémentaires).

Travaux d'office :

Pas de travaux d'office réalisés en 2021.

Gestion transitoire :

Le concessionnaire assure la gestion transitoire (paiement des charges de copropriété, des taxes foncières et des dépenses d'entretien courant des logements ou immeubles acquis dans le cadre de la concession) de 22 immeubles.

Communication :

Aucun frais de communication en 2021.

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil de la Métropole le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) établi au 31 décembre 2021 joint en annexe. Le compte-rendu annuel à la Collectivité constate l'avancement de l'opération et comporte un volet prévisionnel des dépenses et recettes, planifié jusqu'au 31 décembre 2024, terme de l'opération.

Les dépenses :

Sur l'exercice 2021, les dépenses réalisées s'établissent à 1 214 252 euros. Elles sont inférieures aux prévisions du CRAC au 31 décembre 2020 qui les estimaient à 4 483 566 euros, essentiellement pour les raisons suivantes :

Le montant global des acquisitions est de 2 128 370 euros, légèrement supérieur aux prévisions à hauteur de 2 240 950 euros. Ces acquisitions sont pour la totalité des acquisitions amiables suite au dépôt des DUP et à l'adhésion des propriétaires à la vente de leurs biens trop dégradés pour qu'ils puissent les entretenir eux-mêmes.

Pour le poste « travaux », les dépenses représentent 110 409 euros par rapport aux 450 667 euros prévus au CRAC au 31 décembre 2020. Cette baisse provient du décalage des acquisitions prévues pour 2021 qui seront décalées à 2022.

Le montant des frais financiers s'établit à 123 euros en baisse par rapport aux prévisions.

Au 31 décembre 2021, le montant total des dépenses depuis le début de la concession s'élève à 29 115 042 euros soit un taux d'avancement de 71,98% par rapport au prévisionnel final.

Les recettes :

Sur l'exercice 2021, les recettes s'élèvent à 804 993 euros hors participation du concédant à

l'équilibre du bilan. Ce montant est inférieur au prévisionnel de 2020 (1 471 150 euros). Cet écart est essentiellement dû à des recettes de cession aux bailleurs sociaux reportées. En effet, la Métropole a mis en place en 2021 un déstockage global des immeubles dégradés qui seront acquis à partir de 2022 par la SPLA-IN.

Au 31 décembre 2021, le montant cumulé des recettes, hors participation du concédant, s'élève à 9 616 896 euros soit un taux d'avancement de 53,67 % du montant prévisionnel total des recettes.

Ainsi les grands équilibres du bilan prévisionnel de l'opération sur la durée de la concession évoluent comme suit :

Les dépenses sont estimées à 40 448 673 euros en hausse de 1.02% par rapport au prévisionnel estimé dans le CRAC au 31 décembre 2020 (40 034 451 euros).

Les recettes globales de l'opération, hors participation du concédant, s'établissent à 17 918 310 Euros en hausse de 22.18% par rapport au prévisionnel estimé dans le CRAC au 31 décembre 2020 approuvé (13 944 589 euros). Cette hausse est due à la revente des immeubles à la SPLA-IN au montant équivalent de celui de leur acquisition.

La participation du concédant à l'équilibre du bilan

La participation du concédant à l'équilibre de l'opération, correspondant à l'écart entre les dépenses et les recettes et s'élève à 25 610 000 euros. Ce montant est revu à la baisse par rapport au CRAC approuvé en 2020 (26 110 000 euros), les recettes augmentent du fait de l'acquisition des immeubles à prix coutant par la SPLA-IN.

La participation du concédant à l'équilibre de l'opération se décompose en : 10 410 000 ont été versés par la Ville de Marseille jusqu'au 31 décembre 2015 lorsqu'elle était concédante, et 15 700 000 restant à la charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence dont 14 800 000 euros ont été payés au 31 décembre 2021, le versement du solde étant budgété selon l'échéancier suivant :

2022 : 400 000 euros

2023 : 0 euros

2024 : 0 euros

Il convient d'approuver un avenant n°29 à la convention de concession pour acter la baisse du montant de la participation à l'équilibre de l'opération versée au concessionnaire qui passe de 26 110 000 euros à 25 610 000 euros et l'échéancier de versement de cette participation.

Solde de trésorerie

Fin 2021, la trésorerie de l'opération présentait un solde positif de 1 478315 euros.

La durée de l'opération

L'échéance de la concession reste inchangée, elle a été fixée au 31 décembre 2024 par avenant n°27.

En résumé :

Le montant total des dépenses passe de 40 034 451 euros (délibéré au CRAC 2020) à 40 448 673 euros. Le montant des recettes propres passe 13 944 589 euros à 17 918 310 euros. Le montant de la participation publique (participation d'équilibre) est révisé à la baisse et passe de 26 110 000€ à 25 610 000 euros. La durée de l'opération est de 17 ans et court jusqu'au 31 décembre 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°012-5206/18/CM du 13 décembre 2018 approuvant une stratégie territoriale durable et intégrée de Lutte contre l'Habitat Indigne et Dégradé ;
- La délibération DEVT 004-6462/19/CM du 20 juin 2019 approuvant les avenants 23 (lot 1) et 22 (lot 2) aux conventions de concession EHI passées avec Marseille Habitat et Urbanis Aménagement actualisant les listes des immeubles inscrits en concessions EHI.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité portant sur le bilan de l'opération au 31 décembre 2021 ;
- Qu'il convient d'approuver l'avenant n°29 à la concession.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) établi au 31 décembre 2021 de la Concession EHI lot n°1 n°T1600918C0 passée avec Marseille Habitat ci-annexé.

Article 2:

Est approuvé l'avenant 29 à la convention de concession passée avec Marseille Habitat ci-annexé qui modifie le montant de la participation à l'équilibre de la concession et l'échéancier de versement de la participation à l'équilibre du bilan prévisionnel.

La participation globale à l'équilibre du bilan prévisionnel passe de 26 110 000 à 25 610 000 euros, dont 15 700 000 à la charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur lesquels 14 800 000 euros ont été versés au 31 décembre 2020 par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le versement du solde étant budgété selon l'échéancier suivant :

2022 : 400 000 euros
2023 : 0 euros
2024 : 0 euros

Article 3:

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et tous documents y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER